



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CIRCONSCRIPTION DE
CARROS 3 VALLÉES

École des Moulins

15 route de Castagniers
06 670 Castagniers

tél : 04 93 29 27 90
fax : 04 93 29 27 90

email : ecole.0060213Z@ac-nice.fr

Direction : B. Pain

CONSEIL D'ÉCOLE

Rappel :

Décret 90-788 du 06-09-1990 consolidé le 21/05/09 – Art relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles :

Le Conseil d'École : Le Conseil d'École est composé du conseil des maîtres, du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires, des représentants élus des parents d'élèves, du délégué départemental de l'Éducation Nationale chargé de visiter les écoles.

Le Conseil d'École adopte le projet d'école, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, vote le règlement intérieur de l'école, donne son avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école (dont les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques et l'utilisation des moyens), donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE N°2

Jeudi 9 mars 2023 – 18h - 19h05

Présents : Mmes Amstutz, Faraut et Merel (parents délégués), Mmes Blanc-Gérard, Fleury, Gatta, Matray, Pellegrino (enseignantes), Mme Blain-Descormier et M. Murris (Conseillers municipaux), M. Sourrouil (représentant du périscolaire), Mme Deroo (DDEN)

Excusées : Mme Manan (enseignante RASED), Mmes Bessone et Bonnamy (ATSEM)

Secrétaire : Aurélie Matray

Ordre du jour :

- Effectifs
- Projets pédagogiques,
- Vote du Protocole pHARe (prévention du harcèlement à l'école), mentionné en annexe du règlement intérieur,
- État des locaux, travaux, équipement, sécurité,
- Santé
- Questions diverses

- **La parole au périscolaire :**

- Projet sur les jeux d'antan.
- Projet à venir sur la bienveillance, en lien avec l'école du village. Puis préparation du spectacle de fin d'année.

- **Effectifs**

1 élève (GS) a été radié fin décembre.

4 élèves ont été inscrits en novembre (1 GS, 2 CP, 1 CM2)

L'effectif au 9 mars est de 93 élèves.

Les nouvelles inscriptions pour 2023-24 auront lieu en mairie en avril.

- **Présentation des projets pédagogiques**

- L'APE a offert des galettes des rois, puis des bugnes pour le carnaval de l'école. Merci à eux ! Les enfants étaient très contents.
- Nous remercions la mairie pour sa participation financière aux 3 classes découvertes. La classe de Mme Gatta part à Valdeblore du 13 au 17 mars.
- Journal n°13 : 41 téléchargements et 41 achats de la version papier à 1€.
- La finale départementale des Petits Champions de la lecture a eu lieu le samedi 4 mars à Levens : très belles prestations de nos deux championnes.
- Des séances de « balle ovale » vont avoir lieu pour les classes de CE1/CE2/CM1 et CM1/CM2 avec le club Laurentin de rugby. Les interventions sont financées par le Comité Départemental de rugby. Un tournoi aura lieu le 6 juin à St Laurent du Var. La classe de Mme Fleury participe en plus au projet académique « Ecol'Ovale », en lien avec la coupe du monde de rugby (septembre 23).
- Les 4 classes participeront à la fête du court métrage la semaine du 20 mars.
- Dans le cadre du projet Antoine Risso de la métropole, nous avons déposé une demande de financement pour la création de nichoirs en osier pour 2023-24.
- Des randonnées seront programmées dans les mois qui viennent.
- Les PS-MS-GS retourneront cueillir des fraises dans l'exploitation bio Spinelli.
- Fin mai, nous participerons à Uniday (jeux éducatifs, coopératifs, autour de l'empathie et du respect)
- La kermesse est prévue le vendredi 30 juin : après-midi festif dans l'école, puis à partir de 18h00, soirée organisée par l'APE, avec un petit spectacle des élèves. Nous aimerions, comme l'an dernier, bénéficier de la cour de l'école et d'une estrade.

- **Livrets scolaires**

LSU : les livrets du 2^{ème} semestre seront rendus à la fin du mois de juin. Des propositions de poursuite de scolarité seront remises aux parents fin mars. La décision finale sera prise début mai.

Rappel : A partir du CP les parents peuvent télécharger tous les livrets de leurs enfants en créant un compte avec le numéro de téléphone qu'ils ont donné à l'école sur <https://educonnect.education.gouv.fr>
La création de ce compte est indispensable, notamment pour le passage en 6ème.

- **Vote du Protocole pHARe (prévention du harcèlement à l'école), mentionné en annexe du règlement intérieur**

pHARe est un programme de lutte contre le harcèlement à l'école. Il a pour but de prévenir les situations d'intimidation en travaillant en amont avec les enfants les compétences psychosociales et l'empathie ; de former les personnels et de traiter les situations de harcèlement scolaire. C'est un protocole national obligatoire pour tous les établissements scolaires de France depuis la rentrée 2022.

Ce dispositif vise à gérer les situations en mettant en œuvre une méthode non blâmante appelée la méthode de préoccupation partagée (MPP).

Une équipe ressource est constituée par la circonscription et est chargée de suivre ces situations en collaboration avec la directrice de l'école.

Différents entretiens sont prévus au cours de ce dispositif : un entretien avec les parents de l'enfant cible par la directrice, un entretien avec l'enfant cible par un membre de l'équipe ressource ainsi qu'un entretien, assez court, avec des élèves proches et concernés pour essayer de trouver des solutions afin de faire cesser l'intimidation.

L'objectif est de susciter chez les élèves l'empathie face à l'enfant cible et de les amener à faire des propositions pour résoudre la situation. **Cette méthode n'a pas pour but de sanctionner ou punir** mais bien de faire cesser l'intimidation, le harcèlement.

Le protocole est voté, ainsi que la mention au Règlement intérieur suivante :

- Article L511 3-1 du Code de l'Éducation

•Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019, article 5 : « Aucun élève ne doit subir de la part d'autres élèves des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptibles de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale . »

•Dans le cadre du programme pHARe de lutte contre le harcèlement entre élèves, la communauté scolaire représentée en Conseil d'École s'engage dans un plan de prévention favorisant un climat scolaire apaisé. En cas de situation potentielle de harcèlement, une équipe ressource de circonscription, désignée par l'Inspectrice de l'Éducation nationale, engagera un protocole de traitement adapté aux élèves concernés. Ceux-ci seront entendus à l'école, avec bienveillance et sans a priori, dans un souci de résolution du problème posé. Leurs familles en seront informées. Suite aux entretiens, la direction de l'école sera tenue régulièrement au courant de l'état de la situation et pourra prévenir les familles des enfants concernés en fonction de la gravité des faits.

- **État des locaux, travaux, équipement, sécurité**

- Aération en maternelle : les fenêtres ont été changées début février. Nous en remercions la mairie. Elles doivent encore être opacifiées côté parking. Le devis est à vérifier à ce sujet (changement des vitres ou film autocollant). *Monsieur Murris vérifiera le devis et relancera l'installateur.*

- Ménage : Nous aimerions une réunion avec la mairie et la société Atout-brille pour faire le point. La dame qui fait le ménage n'a pas toujours les produits nécessaires pour nettoyer correctement. *Monsieur Murris dit qu'il appellera la société pour faire le point.*

- **Santé :**

- Canicule : anticiper et prévoir l'achat d'autres ventilateurs pour les classes. *Monsieur Murris n'y voit pas d'opposition.*

- **Questions diverses :**

Pas de question.

La secrétaire, Aurélie Matray

La directrice, Blandine Pain